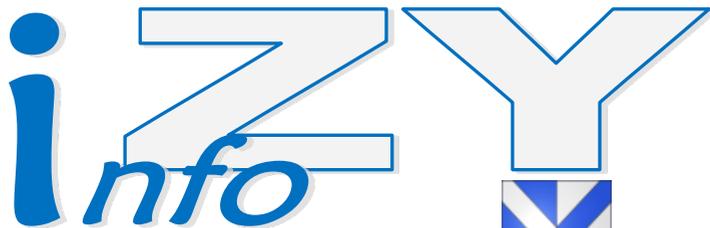




Bulletin d'information
De la Commune de Dizy



NUMERO 1

Février 2026

A agender

5 février

Ramassage papier-
carton

8 mars

Elections commu-
nales

9 avril

Ramassage papier-
carton

4 juin

Ramassage papier-
carton

16 juin

Conseil général



Inscription des chiens

Les propriétaires de chiens sont tenus d'annoncer au greffe municipal jusqu'au 28.02.2026 :

- Les chiens achetés ou reçus en 2025
- Les chiens nés en 2025 et restés en leur possession
- Les chiens morts, vendus ou donnés en 2025.

Les propriétaires dont le chien est déjà déclaré sont dispensés de le réinscrire au début de chaque année.

Dans le canton de Vaud, tous les chiens doivent être identifiés depuis le 1er octobre 2002 par une marque électronique (ou puce), posée par une ou un vétérinaire. *Suite en page 2*

Cette dernière ou ce dernier doit enregistrer le chien dans la banque de données désignée par le Conseil d'Etat, à savoir Amicus (www.amicus.ch).

Quelques changements concernant Amicus

A partir de janvier 2026, la PetCard physique actuelle sera supprimée. Pour tout nouvel enregistrement de chien, l'ePetCard numérique sera intégrée comme alternative gratuite à la PetCard physique dans la nouvelle application animundo. Plus d'information sur www.animundo.ch et www.amicus.ch.

Urgences médicales de Saint-Loup

Comme cela a été dit dans le communiqué de presse des eHnv le 12.11.2025, une réorganisation des activités est prévue pour 2026.

Nous attirons votre attention sur le fait que le service des **urgences** disponible **à Saint-Loup sera fermé durant la nuit**, à partir de 2026. Les urgences restent disponibles uniquement en journée, et toujours pour les adultes. Pour les enfants ou durant la nuit, il est nécessaire de contacter les établissements d'Yverdon-les-Bains ou Morges.



Votre police

votrepolice.ch vise à prévenir la criminalité et à renforcer la sécurité des citoyennes et des citoyens avec des conseils pratiques et informations à jour.

Le site offre des conseils de prévention, des statistiques sécuritaires, et des services en ligne pour faciliter l'accès aux ressources de la police

votrepolice.ch

ABO WEEK- END

*Votre terrain de
jeu : Le Canton tout
entier dès CHF 19.-*

[mobilis-vaud.ch/
abo-weekend](http://mobilis-vaud.ch/abo-weekend)

Tailles des haies

L'entretien des haies et cordons arborés sur les dépendances routières doit respecter les prescriptions de plusieurs lois et règlements cantonaux et communaux. Selon le Règlement d'application sur les routes (RLRou, 725.01.1) et le Code rural et foncier (211.41) la hauteur des surfaces ligneuses ne doit pas excéder :

- 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- 2 mètres lorsque les surfaces sont situées à moins de 3 mètres de la chaussée ;
- 9 mètres lorsque les surfaces sont distantes de la chaussée de 3 à 6 mètres ;
- Au-delà de 6 mètres de la chaussée, la hauteur n'est plus réglementée à condition de respecter le droit privé.



Engagement d'un nouveau boursier

La Municipalité a le plaisir d'annoncer l'engagement de M. Michel Gisclon au poste de boursier communal, ceci depuis l'automne 2025.

La Municipalité lui souhaite encore une cordiale bienvenue, plein succès dans ses fonctions et se réjouit que la population de Dizy lui réserve le même accueil.

Admin. communale

*Chemin du Mare 9b
1304 Dizy
www.dizy.ch*

Heures d'ouverture

*Mardi de
13h30 à 15h30*

*Mardi de
18h00 à 19h30*

*Jeudi de
8h30 à 11h30*



POLICES

**PERSONNES ÂGÉES :
ATTENTION !
ARNAQUE :
FAUX POLICIER / FAUX BANQUIER**

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile.
Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

La police ou votre banque n'agit pas ainsi !

Plus d'infos : votrepolice.ch

Et si ça vous arrive, appelez le  **117**

vaud Police cantonale vaudoise